

LE LEODEGARIEN



BULLETIN MUNICIPAL DE ST LEGER EN YVELINES

sommaire

● Les conseillers au travail	2 à 3
● Urbanisme	4
● La coopération intercommunale	5
● PNR	6
● Les travaux	7 à 9
● Ça s'est passé à St-Léger	10 à 14
● Sur le chemin de l'école	15 à 17
● Le voyage des aînés	18
● Déjeuner du 11 novembre	19
● Nos jeunes ont du talent...	20
● Du côté des associations	21
> Association paroissiale	21
> Saint-Léger-Jumelage	22
> UNC	23
> La Société de Chasse	24
> Bibliothèque	25
> Culture et Loisirs	26
> Saint Léger Tonic	27
> Usy	27
> Judo Club	28
> L'Atelier d'Amélie	28
> Sport et Santé	28
> Sauvons nos arbres	29
● Vie pratique	29 à 32
● Carnet	32



Editorial du Maire

La nouvelle équipe municipale s'est rapidement mise au travail, chacun des conseillers dans le domaine qu'il a choisi et tous ensemble pour réaliser le programme sur lequel nous avons été élus en mars 2014 et pour lequel vous nous avez accordé votre confiance.

Dans les pages qui vont suivre, vous pourrez découvrir les importants travaux de l'été ainsi que ceux de la nouvelle station d'épuration qui est maintenant sortie de terre, la réfection du clocher largement entamée, la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme... et tout cela dans le souci d'économie qui est plus que jamais notre préoccupation majeure :

faire le mieux possible dans la mesure de nos moyens et sans ménager nos efforts pour effectuer les meilleurs choix

Je terminerai en soulignant une fois encore la solidarité désintéressée et active toujours présente de personnes fortement impliquées, dans notre village, au service des autres.

Un grand merci à vous tous et en particulier à vous, Sandrine, Véronique, Jocelyne, Christèle, Matthieu, Christian, qui êtes venus spontanément, à la rentrée des classes, offrir votre temps et vos compétences à nos enfants dans des activités artistiques, sportives et culturelles.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean-Pierre Ghibaudo



Photo prise par Véronique Cousin-Maillet, lauréate du concours organisé pour la Saint Jean.

Les conseillers au travail

Dans la Communauté d'agglomération

Rambouillet Territoires

Délégué titulaire
Jean-Pierre **GHIBAUDO**

Déléguée suppléante
Andrée **MARESQ**

Dans les Syndicats Intercommunaux

SICTOM de la région de Rambouillet

Délégués titulaires
Jean-Pierre **GHIBAUDO** - Pierre-Yves **KOPPE**

Délégués suppléants
Jean-Luc **MOUTET** - François **MARIE**

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la forêt de Rambouillet

Délégués titulaires
Jean-Pierre **GHIBAUDO** - François **MARIE**

Délégués suppléants
Evelyne **BRIQUET** - Pierre-Yves **KOPPE**

SITERR : Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet

Déléguées titulaires
Andrée **MARESQ** - Sylvie **LAGORCE**

Déléguées suppléantes
Laurence **GUILLOT** - Martine **LE MARC**

SMAGER : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles

Délégué titulaire
Jean-Pierre **GHIBAUDO**

Délégué suppléant
Pierre-Yves **KOPPE**

Dans les Commissions Communales

Le Maire préside toutes les commissions

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Andrée **MARESQ** - Pierre-Yves **KOPPE**
Laurence **GUILLOT** - Martine **LE MARC**
Sylvie **LAGORCE** - Virginie **QUINET-CATHALA**
(Des administrés non élus désignés)

Commission des finances

Pierre-Yves **KOPPE** - Olivier **GUILLARD**
Evelyne **BRIQUET** - Laurent **DELABARRE**
Olivier **FAIVRE-DUBOZ**
Jacques **LEBORGNE** (non élu)

Mission Locale de Rambouillet

Andrée **MARESQ** - Virginie **QUINET-CATHALA**

Commission des affaires scolaires et périscolaires

Andrée **MARESQ** - Olivier **GUILLARD** - Pierre-Yves **KOPPE**
(Des administrés non élus désignés)
Délégués au conseil d'école :
Andrée **MARESQ** - Olivier **GUILLARD**

Commission d'Urbanisme Comité de pilotage pour l'élaboration du PLU

Pierre-Yves **KOPPE** - Olivier **FAIVRE-DUBOZ**
Jean-Luc **MOUTET** - Laurent **DELABARRE**
Sandra **GRANJUS** - Martine **LE MARC**
(Des administrés non élus désignés)

Commission de Sécurité

Pierre-Yves **KOPPE** - Olivier **FAIVRE-DUBOZ**
Jean-Luc **MOUTET**

CCID : Commission Communale des Impôts Directs

Pierre-Yves **KOPPE** - Andrée **MARESQ**
Olivier **GUILLARD** - Olivier **FAIVRE-DUBOZ**
François **MARIE** - Jean-Luc **MOUTET** - Laurence **GUILLOT**
(Des administrés non élus désignés)

Commission de la Révision des listes électorales

Françoise **PATRUJ**
Christian **HANOTAUX**
(non élus désignés)

Un Maire, une Équipe



Pierre-Yves **KOPPE**
1^{er} Maire adjoint



Jean-Pierre **GHIBAUDO**
Maire



Andrée **MARESQ**
2^{ème} Maire adjoint



Olivier **GUILLARD**
3^{ème} Maire adjoint



Jean-Luc **MOUTET**



Martine **LE MARC**



Evelyne **BRIQUET**
4^{ème} Maire adjoint



Laurent **DELABARRE**



Sandra **GRANJUS**



Laurence **GUILLOT**



Olivier **FAIVRE-DUBOZ**



Sylvie **LAGORCE**



Philippe **GRAND**



François **MARIE**



Virginie **QUINET-CATHALA**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Les travaux se poursuivent normalement, selon le calendrier prévu. La réunion publique de présentation du diagnostic territorial qui a eu lieu le 5 décembre a réuni un bon nombre de personnes très intéressées. Actuellement se déroule l'étape de la rédaction du Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD) projet qui sera ensuite débattu en Conseil Municipal.

L'urbanisme 2014 en chiffres

Il a été délivré :
9 permis de construire
47 déclarations préalables de travaux divers

Urbanisme : GUIDE PRATIQUE

Le permis de construire et la déclaration préalable sont des documents administratifs qui autorisent la réalisation de travaux de construction en vérifiant leur conformité aux règles d'urbanisme en vigueur et leur insertion dans l'environnement.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Travaux concernés

L'obtention du permis est notamment imposée par la loi dans les cas suivants :

- toute augmentation de surface de plancher supérieure à 40 m²
- toute augmentation comprise entre 20 m² et 40 m² dès lors que la surface totale (existante et projet) excède 170 m²

Architecte

Vous devez obligatoirement faire appel à un architecte pour tout projet sauf si la surface totale (existante et projet) n'excède pas 170 m² et que vous êtes un particulier.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Travaux concernés

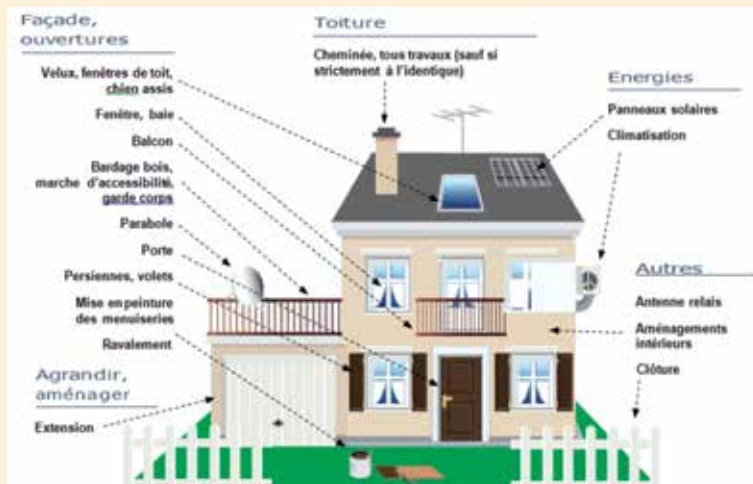
La déclaration préalable est exigée dans les cas suivants :

- travaux sur construction existante créant entre 5 m² et 40 m² de surface de plancher (ou d'emprise de sol) et dont la hauteur est inférieure à 12 m dès lors que la surface totale (existante et projet) n'excède pas 170 m²
- travaux de construction neuve créant entre 2 m² et 20 m² de surface de plancher et dont la hauteur est inférieure à 12 m
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par ex : transformation d'un local commercial en local à usage d'habitation).

Démarche

Les formulaires, disponibles sur www.service-public.fr, ou sur le site internet de la commune, sont à compléter puis à déposer accompagnés des pièces jointes nécessaires à la Mairie de St Léger ou à envoyer par lettre recommandée avec avis de réception. Le dossier est examiné en Commission d'Urbanisme qui émet un avis ainsi que d'éventuelles recommandations. Il est ensuite transmis au service instructeur de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires. Il peut faire l'objet d'une consultation de services extérieurs selon la nature du projet ou sa localisation (Architecte des Bâtiments de France,...). Le délai d'instruction varie en général de 1 à 2 mois pour la déclaration préalable, et de 2 à 6 mois pour le permis de construire.

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Direction Départementale du Territoire qui instruisait les dossiers d'urbanisme de notre village a mis fin à sa mission de conseil auprès des communes. Elle a donc été remplacée par un service d'urbanisme autonome, mis en place par la communauté de communes de Rambouillet Territoires.



Pièces obligatoires

Le dossier de demande d'autorisation doit être composé d'un certain nombre de pièces obligatoires. Notamment :

- un plan de situation
- un plan masse
- un plan en coupe
- un plan des façades et des toitures
- un document graphique
- des photographies
- une notice
- ...

Décisions de la ville

Après instruction par les services compétents, c'est le Maire ou le Délégué à l'urbanisme qui délivre un arrêté où il se prononce pour l'autorisation ou l'opposition aux travaux, arrêté qui est affiché ensuite en Mairie pour consultation.

Avis favorable

Avec ou sans prescription(s) les travaux peuvent être réalisés mais sous certaines conditions.

Avis défavorable

L'administration fait opposition aux travaux prévus.

Rejet implicite

Lorsque le dossier n'a pas été complété dans les 3 mois, suite à la demande de pièces complémentaires. Un nouveau dossier sera alors à déposer.

Les services de la Mairie sont à votre disposition tout au long du processus d'élaboration de votre projet afin de vous conseiller au mieux et donner toutes les chances à votre dossier de recevoir un avis favorable si les caractéristiques du projet engagé sont compatibles avec les différentes réglementations du droit du sol qui régissent notre territoire.

Olivier Faivre-Duboz

La coopération intercommunale

De la CCPFY à Rambouillet Territoires au 31 décembre 2014

Rambouillet Territoires, tel est le nom de notre communauté d'agglomération, puisque le Conseil communautaire et la majorité des communes ont décidé la transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en communauté d'agglomération au 31 décembre 2014.



Les finances communales

Ce que vous devez savoir

La diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales se poursuit en 2015, après une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 3 années de gel. Cette diminution porte essentiellement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat (article 23 de la loi de finances). Celle-ci est en baisse de 3,67 milliards par rapport à 2014 (soit 8,9%).

Cette baisse se poursuivra de la même manière en 2016 et 2017. Ainsi, le gouvernement entend faire contribuer les collectivités à la réduction des déficits publics. Globalement, le montant de la réduction de la DGF représente 2,2% des recettes de fonctionnement des collectivités.

Parallèlement et dans le cadre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), l'Etat a demandé à notre commune une contribution de 17 035 euros en 2013, de 30 450 euros en 2014 et elle s'élèvera à 41 350 euros en 2015 puis à 60 150 euros en 2016.

Pour rappel, le FPIC est destiné à alimenter un fonds national qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse entre les communes.

On comprend aisément qu'en pratique les effets cumulés de la réduction de la DGF, de la hausse de la péréquation (redistribution des ressources entre communes) et de l'accroissement des dépenses obligatoires dû au désengagement de l'Etat dans un certain nombre de secteurs ajoutés à la hausse des charges sur salaires et aux coûts des normes pourraient mettre à mal les finances d'un grand nombre de communes.



SAINT-LEGER DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Le parc naturel régional accompagne actuellement la commune sur plusieurs projets

Diagnostic architectural de la citerne de la muette

Pour ceux qui ne la connaîtraient pas, la citerne de la muette, située chemin de la citerne, aux Bruyères, est un site remarquable ; la commune, aidée par le parc a entrepris un diagnostic de cet édifice qui daterait du moyen âge.

Laurent Pouyes, architecte patrimonial, ainsi que Bernard Rombauts, architecte du parc, ont été mandatés pour effectuer cette tâche.

Diagnostic de la Vesgre

A qui appartient la rivière ? Si l'eau appartient à tout le monde, la Vesgre est tantôt privée (lorsqu'elle passe sur la propriété d'un particulier), tantôt publique (quand elle coule sur un terrain communal).

Les Riverains sont propriétaires de la partie de rivière qui passe chez eux et en sont responsables. Le lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive et les berges sont propriétés de celui qui détient le terrain.

La rivière la Vesgre représente un patrimoine important pour la commune : le conseil municipal a décidé de demander au PNR qu'il procède, pour le compte de la commune, à un diagnostic écologique et fonctionnel du cours de la Vesgre dans le cadre de ses missions de connaissance et d'ingénierie au service de ses collectivités.

Sente Magonet

La sente Magonet traverse St Léger au départ de la route de Houdan pour se terminer Rue de Larridon. Cet axe piétonnier pourrait, à terme, permettre aux résidents de la route de Houdan de rejoindre le centre bourg par un sentier sécurisé, sans véhicules.

La commune a donc demandé à Ghylaisne Woff, chargée de mission au parc, d'établir un diagnostic de cette sente.

Evelyne Joubert



Filière Energie Bois

Enquête du PNR pour connaître les besoins locaux en bois.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse lance une enquête auprès des particuliers résidant sur le territoire du Parc sur l'utilisation du bois comme énergie de chauffage dans les maisons individuelles.

Que vous soyez ou non possesseurs d'un appareil bois (inserts, poêles, cheminées), que vous envisagiez ou non de vous équiper prochainement, votre retour nous intéresse.

En effet, le territoire du Parc dispose de ressources en bois importantes et le « Bois Énergie » constitue donc à la fois un enjeu environnemental et économique.

Pour accéder à cette enquête qui ne nécessitera que quelques minutes de votre temps, saisissez le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/19FU4vmGY8mU4vjztEE92ekHKvqa7Ziq3p10iCvDFr2A/viewform>



Le point sur les travaux



Tous les travaux de rénovation du clocher de l'église sont engagés.

L'échafaudage visible depuis la mi-décembre sur l'église annonce le démarrage tant attendu des travaux de rénovation du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste : ils se dérouleront jusqu'à la mi-mars.

Il sera procédé à la restauration des pièces de bois soutenant les cloches (poutre ouest, solive médiane et jambes de force). Le plancher ainsi que l'échelle d'accès seront aussi refaits.

Par ailleurs, la réinstallation d'abat-sons redonnera à notre clocher son aspect d'autrefois tout en protégeant les ouvrages et la charpente sud contre les infiltrations d'eau.

La Commune et l'association paroissiale contribuent ensemble largement au financement de ce projet qui est aussi subventionné à 40% par le Conseil Général des Yvelines et à 20% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Olivier Guillard



L'inauguration est prévue le 10 avril 2015.
Les invitations seront envoyées dès que la date sera confirmée.

La nouvelle station d'épuration

L'environnement au cœur de l'objectif commun

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont débuté au mois d'octobre dernier, ils devraient s'achever pour la fin de l'année 2015.

Cet ouvrage, ou plutôt ces ouvrages car l'ensemble est composé de plusieurs cuves fonctionnant en série, permettra de traiter par filière biologique jusqu'à 35 m³ par heure d'eaux usées. Ce débit satisfait les besoins d'une population pouvant atteindre 2000 habitants.

Vous pouvez voir à la sortie du village, Route de Houdan, la grue à tour qui est en place depuis le mois de novembre et le restera jusqu'en février et apercevoir les premiers ouvrages en béton armé qui sont sortis de terre.

Le coût global de cette opération très importante pour notre commune et le respect de son environnement est de 1 682 304 euros HT.

Le financement est assuré grâce à des subventions et un investissement communal :

Conseil Régional Ile de France : 134 506 €
 Conseil Général des Yvelines : 605 689 €
 Agence de l'eau : 538 025 €
 Mairie de St Léger en Yvelines : 404 084 €

Jean-Luc Moutet



<p>ENTREPRISE MAÎTRISÉE</p> <p>S.A. IMPROPER ASSAINISSEMENT 181 13 Magny les Jumeaux Tél. : 02 95 57 53 00</p>	<p>ENTREPRISE DE GRANDE ENVOI</p> <p>PINTO 100 rue Louis Vautier 91800 FOLLIGNY Tél. : 02 98 92 11 21</p>
<p>MONTANT DES TRAVAUX : 1 682 304 € HT</p>	
<p>FINANCEMENT</p>	
<p>CONSEIL REGION ILE DE FRANCE</p>	134 506 €
<p>CONSEIL GENERAL DES YVELINES</p>	605 689 €
<p>AGENCE DE L'EAU</p>	538 025 €
<p>COMMUNE DE SAINT LEGER EN YVELINES</p>	404 084 €

Les travaux de l'été

Le chemin du Parc Chevalier

Réfection de la chaussée



A la maison du village

Rénovation du hall d'entrée



Nos employés communaux au travail



Chemin piétonnier Mare Gautier

Stabilisation et finitions



Le remplacement des canalisations dans la Grande Rue et route de Montfort



Les canalisations d'eau ayant été installées il y a 58 ans, il convenait de les remplacer dans la Grande Rue et la route de Montfort car leur vétusté ajoutée aux dégradations dues au trafic routier, de nombreuses ruptures entraînaient des fuites et des coupures très fréquentes. La période des vacances d'été avait été retenue pour ces travaux d'importance entièrement pris en charge, sur le plan technique comme sur le plan financier, par le Syndicat de l'eau.

Dans le même temps, il avait été décidé de profiter de ces travaux pour changer les 47 branchements en plomb et les compteurs de ces 2 rues, ce qui avait déjà été fait partout ailleurs dans le village.

Des travaux d'envergure qui n'ont pu se faire sans quelques problèmes surtout pour les riverains. Qu'ils soient remerciés pour leur patience et leur compréhension.

La réfection totale de la chaussée de la Grande Rue est prévue pour l'été 2015.

François Marie

En chiffres

Linéaire : 1 060 m de fonte

Branchements : 47

Coût de l'opération : 421 836,98 € TTC

Au cimetière

Un local pour les conteneurs



A l'église

Eclairage de la montée entièrement refait



Route de la Chesnaye



Située sur le territoire de la Commune mais en limite avec le territoire de Condé, la C8 dessert les hameaux de la commune d'Adainville et de la Boissière-Ecole.

Cette route étant devenue partiellement impraticable, les habitants d'Adainville et les riverains se mobilisèrent pour attirer l'attention des responsables d'autant plus que, dans le même temps, la route forestière du Bocquet se trouvait fermée par l'O.N.F.

Mais là commençait le problème : à qui incombait la charge financière des travaux ?

Echanges de courriers entre les Mairies, entre les Mairies et l'O.N.F, entre Mairies et particuliers de plus en plus excédés, sans compter les articles dans les journaux, les tags divers...

Il n'était pourtant pas bien difficile de se rendre à l'évidence en consultant les cadastres qui font foi en la matière.

La route de la Chesnaye appartient, jusqu'aux ponts du Gué Porcherel, pour moitié à l'O.N.F et à la Commune de Condé pour l'autre moitié.

Il n'y avait donc aucune raison pour que St Léger assume la réfection d'une route qui ne lui appartient pas.

C'est ce qu'ont enfin admis les parties concernées et la Communauté de Communes du Pays Houdanais devra, en toute logique, assumer ses responsabilités.

L'eau sur l'évier à St Léger... en 1956 seulement.



Le château d'eau utilisé jusqu'à ces dernières années a été construit route de la Mare de la Borne, aux Grands Coins, juste après la seconde guerre mondiale, par le Syndicat de l'Eau, syndicat qui regroupe 16 communes (SIAEP). Mais il a fallu attendre 1956 pour que les canalisations soient ins-

tallées dans le village et permettent l'approvisionnement en eau de toutes les maisons.

Depuis peu, notre château d'eau n'est plus utilisé car son eau est dite « trop agressive » et nécessiterait de nombreux traitements, ce qui est inenvisageable au regard de la santé publique. Aussi, notre eau provient actuellement du forage des Bréviaires, la Saradinerie. Cependant et même si les populations économisent l'eau potable, leur consommation diminuant régulièrement de 2 à 3%, le nombre des abonnés a augmenté, les demandes et les pertes en tous genres sont importantes. C'est pourquoi le syndicat procède régulièrement à de nouveaux forages comme cela fut le cas récemment route aux Vaches. Il semblerait que ce forage ait révélé une nappe importante avec une eau de bonne qualité.

Mais l'expérience montre qu'il s'écoule souvent une dizaine d'années entre le moment où le forage est effectué et celui où l'eau peut être utilisée. A suivre...

François Marie

A l'agence postale communale



De très importants travaux de modernisation pour un meilleur accueil du public et des conditions de travail plus agréables pour notre « postière ».

- Les boiseries extérieures ont été repeintes : volets, porte et fenêtres.
- Les fenêtres de l'étage du logement communal ont été changées.
- A l'intérieur, les anciens guichets ont été enlevés.
- Tous les locaux ont été repeints après isolation des murs humides.
- Une nouvelle fenêtre permet l'isolation phonique et thermique du bureau.
- L'éclairage a été modifié.
- Les réseaux électriques, téléphoniques et informatiques ont été vérifiés et complétés.
- Les anciens radiateurs électriques énergivores ont été remplacés par des appareils assurant un meilleur rendement pour un moindre coût de fonctionnement.
- Les sanitaires ont été changés et le local repeint.
- Un évier, une plaque électrique et un réfrigérateur ont été installés dans un local repeint.

A cela s'est ajoutée une dotation de meubles fonctionnels par la Poste.

Ça s'est passé à Saint Léger... en 2014



On pouvait aussi s'y restaurer.



Les cloches de Pâques ont encore fait des heureux.



Bravo à nos sportifs, un grand merci aux parents accompagnateurs.



Dîner champêtre pour le feu d'artifice du 13 juillet



Fête de SAINT JEAN

Grande animation autour du vide-grenier : un succès qui ne se dément pas.



Des jeux gratuits et pour tous les âges !



Les Batucachapos très applaudis.



Cindy et Quinola
dans leur remarquable
spectacle équestre.



Le lâcher de ballon





A la fête de la châtaigne :
Corentin Joubert et sa tronçonneuse



Visite de la délégation italienne



Très sympathique accueil réservé au public





Veillée contée pour adultes
Vendredi 21 novembre 2014 à 20h00
Salle du Conseil – Mairie de Saint Léger
Entrée libre ~ Buffet à l'issue de la soirée

Contes et légendes de l'Yveline
par Maurice Cayzac

Organisée par la bibliothèque de Saint-Léger



La veillée contée pour adultes organisée par la bibliothèque





Productions locales, artistiques et gastronomiques : les léodégariens étaient aussi derrière les stands.



La manège gratuit pour les enfants



La visite du père-Noël à l'école : friandises pour petits et grands



Bruno Resteghini, dans une interprétation des fables de La Fontaine



La galette des rois pour l'accueil des nouveaux arrivants



Concert par Bruno Resteghini

Avec le concours de l'association Aidema, l'ensemble vocal



vous invite à assister au

concert du **samedi 17 janvier 2015** à 20h30

en l'église **Saint Léger en Yvelines**

Rachmaninov - Mendelssohn - Poulenc

Galette des rois au tennis club



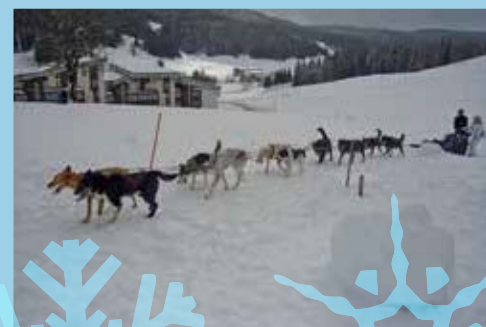
Sur le chemin de l'école...



Une classe de neige pour les élèves des CM2/CM1



Situé dans le Haut Jura, à 1100 m d'altitude, au cœur des forêts d'épicéas, à peu de distance des Rousses, le centre de montagne «les Jacobeys» a accueilli nos écoliers pour un séjour de neige : ski alpin, ski de fond, raquettes, courses en traîneau, visites de musée dont celui consacré à Paul-Emile Victor, bien entendu, sans oublier la classe... Un vrai bonheur comme a pu le constater M. le Maire qui leur a fait la surprise d'une visite.



La distribution des prix met un terme à une année studieuse



Le centre aéré d'été 2014



LES TRAVAUX À L'ÉCOLE



Réfection totale de la tisanerie



Une nouvelle salle pour les Maîtres



Des rideaux pour les vélux



Un châlet pour le rangement des jeux de cour

La Charte de la laïcité à l'École rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. Elle est affichée dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenus par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Les rythmes scolaires



La réforme imposée aux Communes et aux écoles par le décret du 24 janvier 2013 a été assez largement ressentie comme une contrainte. Mais il était impossible de ne pas s'y soumettre. Aussi, une nouvelle organisation du temps scolaire a été mise en place pour la rentrée 2014 dans le souci de préserver l'intérêt des enfants avant toute autre considération.

Ont été privilégiés :

- Les temps d'apprentissage le matin.
- Les rythmes biologiques et les capacités d'attention de l'enfant.
- La régularité des horaires de classe.
- Un temps de repos plus long le matin.

Ont été respectés :

- Les 5 matinées obligatoires de travail.
- La durée minimum de la pause méridienne.

Ont été évités :

- Les transferts de responsabilités. Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants et de l'Education nationale de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h15.
- L'utilisation des classes par d'autres personnes que les personnes habilitées habituelles
- Les coûts supplémentaires pour les contribuables.

Les charges scolaires et périscolaires représentant déjà 1/4 du budget total de fonctionnement, il était impossible de l'alourdir encore davantage

Ont été réorganisés :

- Les horaires de classe
- Les services périscolaires avec des activités supplémentaires gratuites et un mode de gestion plus performant.
- Le planning des activités sportives et culturelles proposées par les associations.



La rentrée des classes

Une rentrée sereine pour les élèves des classes primaires accueillis dans la cour par le nouveau Directeur, Olivier Malassigné, une nouvelle institutrice, Cathy Martinache ainsi que par Claudine Labouise et Joanna Fransen.

Françoise Oudeville et Karine Lambert recevaient, quant à elles, leurs petits de maternelle dans les classes, aidées par Martine Marie et Christine Huet.



Café, croissants pour les parents



Le nouveau directeur : Olivier Malassigné



Les nouveaux horaires de l'école

De 9h30 à 12h30 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

De 14h à 16h15 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les horaires des services périscolaires

De 8h à 9h20 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

De 16h15 à 19h : lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 12h30 à 19h : mercredi

POUR RAPPEL :

le centre aéré accueille les enfants pendant les vacances scolaires en fonction du nombre d'inscriptions, avec un seuil minimum.



Les 6 classes : Maîtres et effectifs

EN MATERNELLE

Petite Section / Moyenne Section : M^{me} Oudeville - 22 élèves

Petite Section / Grande Section : M^{me} Lambert - 24 élèves

EN PRIMAIRE

Cours préparatoire : M^{me} Martinache - 21 élèves

Cours élémentaire 1^{ère} année : M^{me} Labouise - 22 élèves

Cours élémentaire 2^{ème} année / cours moyen 1^{ère} année : M. Malassigné - 22 élèves

Cours élémentaire 1^{ère} année / cours moyen 2^{ème} année : M^{me} Fransen - 21 élèves

Noël au restaurant scolaire En classe



1 date à retenir

10 AVRIL 2015

Marché des arts

Le voyage des aînés...



Bourges en Berry et le château de Valençay.

Mercredi 18 juin, 7 heures précises : les 50 voyageurs sont tous à l'appel, pas de retardataires.

En route pour Bourges. Au volant du car, Laurent, notre chauffeur préféré et dans la soute, les croissants et le café.

Premier arrêt aux alentours de 9 h, sur une aire d'autoroute où nous prenons le petit déjeuner de fort bon appétit. La journée commence bien !

A notre arrivée à **Bourges** nous attendait le petit train touristique que nous n'allions pas quitter, après une visite rapide à la cathédrale, pour nous lancer à la découverte des ruelles étroites et pavées de la vieille cité médiévale, bordées de riches maisons de marchands et d'hôtels Renaissance.

Retour aux plaisirs gastronomiques pour le **déjeuner dans un restaurant berrichon**.

L'**après-midi** fut consacrée à la visite du château de Valençay, visite conseillée par l'une d'entre nous.

Personne n'eut à regretter ce choix qui nous fit faire un grand écart dans l'histoire de notre pays. Après avoir passé en partie la matinée avec Jacques Cœur au temps du « petit roi de Bourges » et d'Agnès Sorel, nous retrouvions Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord dans la somptueuse demeure qu'il acquit selon le désir de Napoléon. Celui-ci voulait que son ministre des Relations extérieures put recevoir dignement les Ambassadeurs et Souverains étrangers, ce qu'il fit en offrant l'hospitalité au roi Ferdinand et aux Princes d'Espagne, chassés de leur pays en 1808. Ces derniers ne durent pas garder un trop mauvais souvenir de leur séjour puisque c'est par le traité de Valençay signé au château que Ferdinand retrouva son trône en 1813.

Pour nous, ce fut le **retour à Saint-Léger vers 20h** avec des images plein la tête et l'espoir de se retrouver tous, pour le prochain voyage.



Promenade ensoleillée dans le Perche et gastronomie au "Cochon Grillé"





Lettre lue par Olivier Guillard lors du déjeuner



Lettre du soldat Jean Déléage rédigée dans les tranchées à proximité de Verdun

Mercredi 29 septembre 1915

Ma chère Louisette,

Je t'ai promis presque solennellement, de te dire la vérité ; je vais m'exécuter, mais en revanche tu m'as donné l'assurance que tu aurais les nerfs solides et le cœur ferme.

Je suis depuis ce matin dans des tranchées conquises depuis 2 jours, l'ensemble de ces tranchées et boyaux forme un véritable "labyrinthe", où j'ai erré 3 heures cette nuit, absolument perdu. Les traces de la lutte ardente y sont nombreuses et saisissantes ; et d'abord elles sont plus qu'à moitié détruites par l'ouragan de mitraille que notre artillerie y a lancé, aussi sont-elles inconfortables et horriblement sâles malgré les réparations urgentes que nous y avons faites ; tout y manque : l'eau (propre ou sale), les boyaux, les latrines ; elles sont à moins de 200 mètres de la 1ère ligne ennemie, avec laquelle elles communiquent par des boyaux obturés ; elles sont parsemées de cadavres français et allemands ; sans presque me déranger j'en compte bien 20 figés dans les attitudes les plus macabres. Ce voisinage n'est pas encore nauséabond, mais il fait tout de même mal aux yeux ; ce matin, à 5 heures, nous arrivions mouillés et harassés, et j'entre dans le premier abri venu pour me détendre, j'avise une bonne planche, m'y étends, la trouve moelleuse, mais 5 minutes après je m'aperçois qu'elle fait sommier sur 2 cadavres allemands ; et bien, crois-moi, ça fait tout de même quelque chose, au moins la 1ère fois. On marmite fort tout autour de nous et vraiment c'est parfois un vacarme, déjà je ne salue presque plus. Le mal n'est pas là, il est surtout dans le temps qui est affreux ; depuis 3 jours au moins, les rafales de pluie succèdent aux averses ; les boyaux sont des fondrières innommables, où l'on glisse, où l'on se crotte affreusement ; aussi suis-je sale au superlatif, au moins jusqu'à la ceinture ; mes mains sont boueuses et le resteront jusqu'au départ ; mes souliers sont pleins d'eau ; heureusement le corps est sec car l'air est presque froid et le ciel livide. Autour de moi les gens font une tête ! Il nous faudra beaucoup de patience et de moral. Nous sommes coiffés du nouveau casque en tôle d'acier ; c'est lourd et inconfortable, mais cela donne une sérieuse protection contre les éclats de fusants et contre les ricochets, aussi le porte-t-on sans maugréer. Nous avons aussi tout un attirail contre les gaz asphyxiants. Mais nous serons mal ravitaillés : un seul repas, de nuit, qui arrivera froid le plus souvent ; et cela s'explique à la fois par la longueur des boyaux et par la difficulté de parcourir une large zone découverte.

A ce tableau un peu sombre mais véridique il convient d'ajouter deux correctifs ; d'abord nous aurons un rôle défensif, nous sommes chargés de mettre en état le secteur très bouleversé ; ensuite les Allemands contre-attaquent peu, par suite du manque d'effectifs et de l'état de leurs affaires en Champagne. Pour ces 2 raisons, il se pourrait très bien que nous n'ayons pas à les regarder dans les yeux ; c'est d'ailleurs le vœu unanime ici.

Ma lettre va t'arriver en pleine période de réinstallation et de soucis ; j'essayerai d'en prendre ma part de loin, cela me distraira et me fondra un peu plus avec vous. Je te souhaite du calme et du courage pour triompher de ces petites difficultés.

Tu sais combien je t'aime et quels tendres baisers je t'envoie, partage avec nos chers petits.

(signé) Déléage

P.S. J'approuve absolument ta décision relative à la gentille offre de Catherine.

Nos jeunes ont du talent...

Il en rêvait... il l'a fait !!!
Champion de France et Champion d'Europe !



3 médailles d'or !

Victor Lévecque vient d'accomplir l'exploit que beaucoup de jeunes cavaliers rêvent d'accomplir, en remportant la même année, la victoire aux championnats de France (Poney As Grand prix CCE) et une double médaille d'or aux championnats d'Europe en concours complet à Millstreet, en Irlande. Magique cette double médaille d'or par équipe et en individuel !

Il est maintenant à cheval, dans la catégorie Juniors.

Objectif 2015 : gagner les championnats d'Europe en équipe de France.

poney-as.com



L'Association paroissiale



Une très belle crèche vivante pour la messe de Noël 2014

Cette année encore le repas de l'association paroissiale nous rassemble très nombreux le 4 octobre avec la présence de notre nouveau curé le père Loiseau ainsi que celle du père Gérard venu nous rejoindre pour ce moment de fête. Cela a été l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux de restauration du beffroi que l'association soutiendra largement grâce à votre participation aux repas et à vos dons. Une nouveauté cette année: l'association propose chaque jeudi matin un temps d'éveil à la foi pour les petits. L'association, c'est aussi l'animation des messes mensuelles qui continuent tous les premiers samedis du mois à faire vivre notre église. Et pour Noël, la crèche vivante n'est pas passée inaperçue pour la joie tous. Olivier Guillard



Notre présidente remercie les généreux donateurs qui participent au financement des travaux du clocher.



Le père Olivier Loiseau et le père Gérard Verheyde avec M. le Maire



Le père Gérard Verheyde quitte la paroisse mais sera toujours le bienvenu parmi nous.



L'heureuse lauréate du fameux concours des gâteaux.





en car, toujours en mai, toujours sous la pluie (tout au moins le premier jour). Visites somptueuses de jardins, de cités tranquilles et colorées, de castles aussi imposants que charmants ; accueil friendly, animations originales, rires sonores et pintes de bière bien remplies, les 4 jours passèrent très vite. Point d'orgue, la visite de Windsor, avec au fond de la cour à droite l'arrivée discrète de Sa Majesté herself venue nous faire son célèbre petit signe de la main. Elle devait savoir que nous habitions St Light !

Bénédictine, l'aiguille (creuse) d'Etretat, les illuminations (colorées) de Chartres et la France (miniature). Là encore beaucoup de rires, d'exclamations et de chansons : nous ne sommes pas près d'oublier celles qui ont accompagné notre sortie du restaurant chartrain ! A noter la très belle animation chorale qui clôtura le dîner de gala, et donna à notre Maison du Village des airs de crypte italienne !

Association St-Léger-Jumelage Une année anglo-italienne

...une de plus me direz-vous, puisque comme chaque année St Léger Jumelage écume les routes, les roads ou les strade. Cette fois ci c'était notre tour de partir en Angleterre, toujours

Changement de décor en septembre avec la visite de nos nombreux amis italiens (ils étaient plus de 30) venus découvrir la

Vous voulez nous rejoindre ?
Participer à nos voyages et animations ?
Venez, St Léger Jumelage est ouvert à tous... en français, italien ou anglais !



Pour tous renseignements sur l'association Saint-Léger-Jumelage, vous pouvez contacter Marie-Claude Vérardo au 01 34 86 34 90



Union Nationale des Combattants Section de Saint Léger

La commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918

Cette année encore, la cérémonie s'est déroulée avec une assemblée nombreuse et dans une ambiance recueillie.

11h30, rassemblement des Lédégariens au cimetière suivi du lever des couleurs. Les autorités présentes passent en revue les drapeaux. Robert Cottini, ancien de la première armée française, procède à l'appel aux morts. Dépôt des gerbes de la municipalité, des sapeurs-pompiers et des anciens combattants. Lecture du communiqué officiel du 11 novembre 1914 par le colonel Christian Hanotaux, président des Anciens Combattants. Le colonel Serge Larroque nous lit ensuite un poème émouvant de sa composition. En final, M. Abdel-Kader Guerza, sous-préfet de Rambouillet, nous a lu le discours officiel, avant qu'une Marseillaise vibrante ne soit entonnée par Jean Orizet et immédiatement reprise par tous les participants. Nous étions une bonne centaine rassemblés pour commémorer ce centenaire du début de la Grande Guerre.

C. Hanotaux

Robert Cottini procède à l'appel aux morts.



Jean Orizet
entonne
la Marseillaise



Accompagnés par le directeur de l'école et deux institutrices, les élèves étaient venus nombreux.

Poème lu par le Colonel Serge Larroque



Morts pour la France !

En ce jour de souvenir, et d'honneur au drapeau,
Je restais là figé, dans un salut glacé,
Face à ce marbre froid, la main à mon chapeau,
Ecoutant en silence, tant de noms énoncés,

Morts pour la France, pour la patrie et dans l'Honneur,
Mes pensées vagabondes, fuyaient déjà ailleurs,
Pourquoi dans ce gâchis, ont-ils perdu la vie,
Dans ces guerres lointaines, d'horreur et barbarie,

Où conflits d'aujourd'hui, pour l'accès au pétrole,
Et puis demain pour l'eau, combien de nécropoles,
Faudra-t'il ériger, combien d'amis perdus,
Et tant de frères d'armes, en linceuls étendus,

Victimes innocentes, pour de sombres puissants,
Assoiffés de pouvoirs, sous leurs masques cyniques,
Habillés de valeurs, faussement héroïques,
Poussant au sacrifice, à verser notre sang,

Je restais là figé, de larmes et de colère,
Noyé dans mes souvenirs, de souffrance de mes frères,
Trop souvent oubliés, pour un pâle quotidien,
D'égoïsme cruel, et sans devoir du bien,

Pourquoi sont-ils partis, ces inconnus si chers,
En os et en poussière, dans leur manteau de terre,
Foudroyés, explosés ou en lente agonie,
Dans ces combats d'hier, ou de technologie,

Pour cette Liberté, si souvent bafouée,
Si banale en nos jours, mais toujours menacée,

Pour cette Egalité, ô combien improbable,
"Selon que vous soyez, puissant ou misérable",

Pour cette Fraternité, de cœur et d'amitié,
Si fragile, hypocrite, en ce monde sans pitié,

Heureux Morts pour la France, malheureux morts pour rien !
Cela dépend de nous, héritiers et gardiens,
De valeurs éternelles, et d'espoir en l'humain,
En quête de bonheur, et de clair lendemain !

Serge Larroque, 11 novembre 2014





La Société de Chasse de Saint-Léger en Yvelines

Pour la deuxième année consécutive, la société de chasse de Saint-Léger en Yvelines et avec le soutien de sa Fédération (FICIF) et en présence de son président, M. Thierry CLERC, a accueilli cinq non chasseurs pour leur faire découvrir la chasse aux petits gibiers sur le territoire communal. A l'issue de cette belle matinée de printemps du 19 octobre 2014 nous nous sommes réunis autour d'un repas convivial riche en échanges.

A l'année prochaine...

François MARIE

LE GROUPE DES CHASSEURS ET LEURS INVITÉS



Réception du monde de la chasse à la sous-préfecture de Rambouillet.



A l'initiative, de Gérard Larcher, désormais président du Sénat, les représentants de la chasse ont été invités à venir rencontrer le 13 novembre dernier les autorités politiques et administratives du département.

Fédération, associations spécialisées dont l'ACGGY, et louvetiers ont pu ainsi s'entretenir avec le préfet des Yvelines, le sous-préfet, le maire de Rambouillet, les députés, la DDT, l'ONE, et l'ONCFS.

Dans leurs allocutions respectives, Le Préfet, le sous-préfet et le président Larcher ont souligné l'importance de la chasse dans les valeurs et traditions des Yvelines. Ils en ont également montré toute l'importance en tant que lien social, gestion des équilibres et préservation des milieux face à une croissance urbaine envahissante par ses habitations ou son réseau de transport.

A cet égard, le cerf en forêt de Rambouillet apparaît non seulement comme un emblème, mais aussi comme un plaisir pour tous, promeneurs, naturalistes ou chasseurs et encore comme un véritable témoin de la préservation de la continuité de grands espaces naturels. Sa gestion attentive et la conservation de sa population constituent ainsi le gage d'une transmission équilibrée de ce patrimoine à nos enfants.



Photo : Courtoisie



Extrait de "Le Ragot des Yvelines"

Bibliothèque Municipale
de Saint Léger en Yvelines

6, place de la Mairie - 78610 Saint Léger en Yvelines

Accueil du public

Mercredi : 15h30 - 17h30
Vendredi : 16h15 - 18h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Le blog : <http://saint-leger-bibliotheque.over-blog.com/>

Des animations tout au long de l'année



La vie dans un château fort



Les détectives en herbe



Les matinées Bébés lecteurs



Le Cercle de Lecture

2013
-
2014



L'accueil des classes



L'Heure du Conte



La soirée avec un auteur



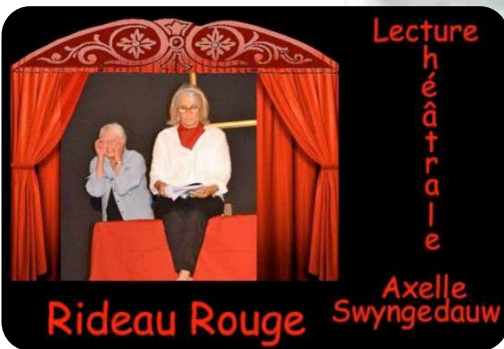
en images ...



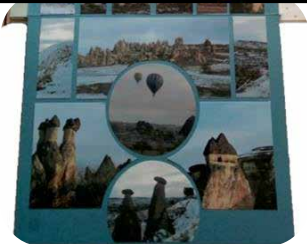
Merci à Helen Lhuillier. Bienvenue à Stéphanie



Chorale,
le mardi avec Bruno Resteghini



L'activité Rumeurs des Jardins a été suspendue en cours d'année mais la sortie aux floralies de Nantes a été maintenue. Moments magiques ...



Scrapbooking
Marie-Noëlle Grausdemouge





Saint Léger Tonic.

Comme à l'accoutumée l'année 2013-2014 s'est brillamment achevée, au mois de juin, par le gala, qui a permis à nos jeunes gymnastes et danseurs de présenter le résultat des travaux effectués pendant toute l'année avec leurs professeurs.

Cette année a marqué une progression globale dans les effectifs. Les activités intéressant les jeunes (Danse Classique, Gymnastique Enfants, Multisport, et Street Jazz) ont enregistré de nombreuses nouvelles inscriptions tandis que leurs aînés adultes restent souvent fidèles à leurs activités (Gymnastique Adultes, Yoga, Randonnée). Pour cette rentrée 2014, nous vous avons proposé l'inté-

gralité des activités que nous avons l'année dernière, auxquelles s'est ajoutée l'activité « barre au sol », qui permet de développer la souplesse et le tonus musculaire grâce à des exercices dérivés de la danse classique.

Pendant les vacances scolaires, nous proposerons également régulièrement des stages de danses en soirée telles que le Rock'n Roll ou le Tango pour les adultes mais aussi de Multi sports ou d'initiation à la danse, pendant la journée, pour les enfants.

A bientôt. *Marc Mendowski*

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter

Président | Marc Mendowski 06 80 62 73 02 | marc.mendowski@parker.com
Trésorière | Christèle Saint Mleux 06 22 18 73 78 | blanchard_christele@yahoo.fr
Secrétaire | Sophie Jasinski 06 28 26 56 57 | sophie_jasinski@yahoo.fr



L'USY vous présente son nouveau bureau :

Frédérique, Sébastien, Valérie et Cédric.
Qui a dit : plus jeune ?!!



L'USY, c'est aussi la pétanque !



USY VOUS AIMEZ JOUER A LA PETANQUE ?

ALORS VENEZ PARTICIPER AVEC NOUS A LA CREATION DE LA SECTION DE PETANQUE DE L'USY DE SAINT LEGER EN YVELINES

POUR 10€ D'INSCRIPTION A L'ANNEE, VOUS POURREZ BENEFICIER :

- INSCRIPTIONS GRATUITES AUX TOURNOIS QUI SERONT ORGANISES AU COURS DE L'ANNEE (DATE A DEFINIR)
- ACCES A LA MAILING LISTE DES PERSONNES QUI SONT INTERESSEES POUR JOUER A LA PETANQUE
- D'UN COURS QUI RAPPELLERA QUELQUES BONNES PRATIQUES ET DONNERA QUELQUES TUYAUX POUR AMELIORER VOTRE JEU...



Les vainqueurs du concours de pétanque





Judo Club

Comme chaque saison, des résultats très satisfaisants en 2014 dans les compétitions fédérales, départementales, régionales et nationales.

Laura Fontenette se maintient en 1^{ère} division, groupe Elite du judo féminin français et a remporté la demi finale des Championnats de France, elle est également championne des Yvelines (équivalent championne régionale, car ce département comporte un grand nombre de compétiteurs).

Timothé Chassaing a participé aux Championnats de France 2^{ème} division, 4 de nos benjamins ont participé à la phase finale régionale (Tom, Joan, Romain et Lina), enfin, par équipe, les benjamins remportent 2 tournois régionaux.

Comme les saisons précédentes, la plupart des compétiteurs s'entraînent pendant les congés scolaires avec l'équipe des Yvelines lors de stages fédéraux où les meilleurs sont sélectionnés afin de représenter le département. Beaucoup de médailles aussi pour les plus jeunes lors des rencontres interclubs.

Pour la saison 2014/2015, les chiffres sont pour le moment, quasi identiques à la saison passée, 48 judokas (39 garçons, 9 filles, 10 plus de 18 ans, 38 moins de 18 ans). 12 « préparation physique ». Nous nous attendions à une diminution conséquente suite à la disparition des cours du mercredi matin avec les modifications du rythme scolaire. Il n'en est rien et c'est une excellente surprise. Nous avons élargi les plages horaires du lundi et du jeudi, il y a maintenant 3 cours enfants (de 16h15 à 17h30, 17h30 à 18h30 puis



18h30 à 19h45 pour les plus grands). Les horaires des écoles variant en fonction des communes, Martial a adopté une grande flexibilité quant à la ponctualité, certains judokas arrivant en cours d'entraînement mais après quelques semaines d'adaptation, cela s'est très bien mis en place. Le cours adulte judo du lundi est de 19h45 à 21h30 et le cours de préparation physique du jeudi a les mêmes horaires.

Nous vous souhaitons une très bonne saison sportive à tous!

Le bureau



L'atelier d'Amélie Notre association, association loi 1901, a été créée en mai 2013. C'est une section pour adultes et enfants dans une envie de remise en forme, de bien-être et de loisirs. Elle a pour but de promouvoir une activité familiale, sportive et ludique à la fois.

Elle propose des cours de ZUMBA®kids, ZUMBA®ados, ZUMBA®fitness, PILOXING®, Djembel®, Pilates, Atelier Fitness.

Lors de l'année 2013/2014 l'association comptait 273 adhérents de 4 à 64 ans, dont 31 enfants entre 4/6 ans, 43 enfants entre 7/11 ans et 16 adolescents de 12/17 ans.

A Saint-Léger, l'association intervient en cours de ZUMBA® le vendredi soir de 19h30/20h30 à la Maison du village. Rejoignez-nous

Amélie Pieteraerents, Responsable Fitness
www.latelierdamelie.com - latelier78@gmail.com
Tél. 06 32 13 61 56



Sport Santé et Bien-Etre



Je nage, tu cours, elle pédale, nous faisons du TRX, vous faites du Pilates.

Ils sont tous adhérents à Sport Sante et Bien être !

En savoir plus : Rens : 06 14 46 48 23
pascale.bayssat@wanadoo.fr



SAUVONS NOS ARBRES

www.sauvonsnosarbres.org
contact@sauvonsnosarbres.org
sauvons nos arbres sur Facebook



EXTRAIT - LETTRE D'INFORMATION N° 11 - Eté 2014

LE COMITE DE GESTION PATRIMONIALE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

Le 5 mai 2014, le comité de gestion patrimoniale (CGP) de la forêt domaniale de Rambouillet s'est tenu à la maison du village de Saint-Léger-en-Yvelines sous la présidence de M. Gérard LARCHER.

Une présentation sur le diagnostic des forêts périurbaines a été faite par M. Sylvain DUCROUX. Puis ont été présentés un bilan 2013 et les perspectives 2014 pour notre forêt domaniale. Le président du comité rappelle que l'accueil du public est un élément important, notamment via l'entretien des routes, chemins et autres pistes cyclables.

M. Frédéric DELPORT, directeur de l'agence ONF de Versailles rappelle que les comités de gestion mis en place par l'ONF sont des instances importantes d'information et de concertation, et qu'une dizaine de forêts bénéficie de cette instance sur l'agence de Versailles.

Une dizaine de retours sur le diagnostic des forêts périurbaines a conforté l'état des lieux et plusieurs réflexions ont été menées se concrétisant par la mise en place de 4 groupes de travail en concertation avec l'ONF :

Sur la gestion sylvicole, une réflexion a porté sur la réduction des surfaces des coupes de régénération et du traitement en irrégulier. Sur la question de la futaie irrégulière, il y a besoin de se forger une expérience et de former les personnels avant d'étendre cette pratique. Un des écueils principaux concerne le problème du déséquilibre forêt-gibier.

Sur le groupe exploitation et commercialisation des bois, l'ONF développe "le bois dit façonné", c'est à dire une internalisation par l'ONF de l'exploitation. Se posent plusieurs questions comme la période d'intervention des exploitations.

Sur le groupe de la gouvernance, il est prévu des entretiens semi directifs auprès des membres des CGP afin de connaître leurs retours par rapport aux instances de concertation.

Sur le groupe communication, des réflexions sont menées avec la filière bois – Francilbois, dans le cadre d'une démarche soutenue par la région Ile-de-France. La communication doit tenir compte des demandes et des besoins, et ne pas seulement informer de ce que fait l'ONF. Lors du bilan 2013 et des perspectives 2014, l'ONF est revenu sur l'aménagement forestier qui prévoyait un certain nombre d'actions forestières. Or certaines parcelles étaient mal classées par rapport aux actions sylvicoles prévues. L'ONF a décidé d'inventorier de façon plus précise les peuplements, ce qui a représenté 700 jours de travail forestier. Un suivi précis de l'évolution des peuplements traités en irrégulier sera pratiqué, notamment sur la question des dégâts de gibier.

Plus de 30 000m³ de bois sont prévus annuellement par l'aménagement. On constate une légère baisse qui s'explique en partie par la diminution des ouvertures en régénération du fait de la démarche de modificatif de l'aménagement. Par ailleurs, certaines parcelles vieillissent ce qui a pour conséquences d'avoir peu ou pas de prélèvements. En 2013, 25% des récoltes se sont faites en bois façonné. L'objectif est de 45% pour 2014. Le bois façonné permet une maîtrise totale de l'ONF dans la chaîne de l'exploitation ainsi qu'une meilleure valorisation des produits.

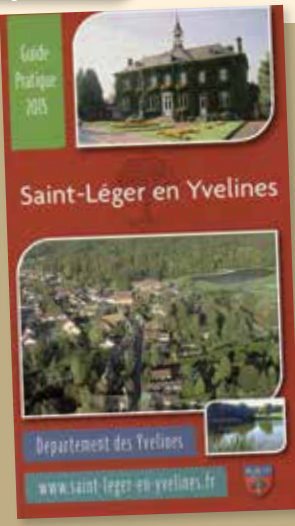
Au cours de cette réunion, le sujet de la futaie irrégulière a été évoqué, et l'ONF a exprimé sa volonté d'expérimenter cette méthode, mais n'a pas communiqué sur les volumes concernés.

Président : Guy GIMENES - Présidente d'Honneur : Anne VILASECA - Vice-présidente : Marie-Luce TOWNSEND



Vie pratique

Si vous n'avez pas reçu votre guide agenda 2015 offert par la municipalité, nous vous invitons à venir le retirer en Mairie.



Vous avez besoin d'un nouveau bac pour le ramassage des ordures ménagères ?



A compter du 1^{er} février 2015, vous pourrez prendre contact directement avec les services du SICTOM au numéro vert :

N° Vert 0 800 49 50 61

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Une demande pré-remplie vous sera transmise par mail ou par courrier pour vous permettre de contrôler les informations, la compléter par les informations manquantes et la signer. Selon votre demande, le bac vous sera livré.

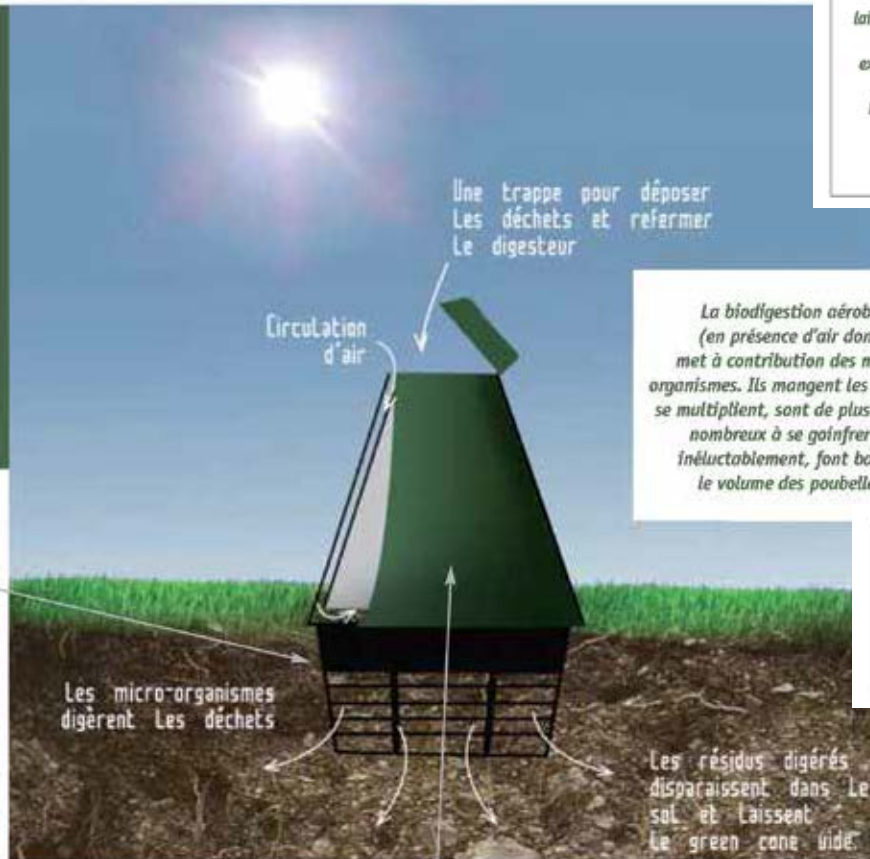
GREEN CONE (TOI-MÊME)

Il ne s'agit ni d'une insulte ni d'un psychotrope, le Green Cone est un digesteur, une poubelle qui engloutit vos déchets de cuisine et les fait disparaître. C'est nouveau dans la Vallée de Chevreuse et ça vient du Québec. On vous fait un dessin ?

Le Green Cone n'est pas difficile, il mange de tout : restes de légumes, viande, poisson, os, produits laitiers mais aussi sachets de thé, pain. On peut même lui donner quelques excréments de temps en temps. Seules restrictions, les coquilles d'huîtres, les carapaces de crabe et les huiles. L'été, il peut digérer jusqu'à un kilo de déchets par jour.

On connaissait les poules et les lombrics pour boulotter nos déchets, voici désormais le Green Cone. Dans cette poubelle enfouie dans le sol, les déchets ne se transforment pas en terreau brun mais disparaissent purement et simplement. On ne retrouve plus que de l'eau, du dioxyde de carbone et quelques résidus insignifiants.

Un panier ajouré est enterré dans le sol. Il filtre les odeurs et empêche les mouches d'y accéder. Sous terre, à quarante centimètres de profondeur, c'est ici que se retrouvent les déchets jetés. Pour les vers de terre et les micro-organismes du sol, c'est un garde-manger facile d'accès.



La biodigestion aérobie (en présence d'air donc) met à contribution des micro-organismes. Ils mangent les déchets, se multiplient, sont de plus en plus nombreux à se goinfrer et, inéluctablement, font baisser le volume des poubelles.

L'hiver ou quand le soleil se fait attendre, on peut ajouter une poignée d'accélérateur : un mélange de bactéries d'origine naturelle livré avec l'appareil.

Deux cônes, un noir captant la chaleur et un vert créant un conduit de circulation d'air chaud, sont posés sur le panier. N'oubliez pas de placer le Green Cone sous le soleil exactement. Tout le système, conçu pour favoriser le développement des bactéries, a besoin de chaleur et d'air.

Au Sictom de Rambouillet, le Green Cone est à l'essai. Plusieurs personnes le testent dans leur jardin. On attend leurs impressions dans quelques mois. Si les résultats sont concluants, l'engin pourrait investir d'autres jardins. Et sinon, ça coûte combien un Green Cone ? Environ 170 euros.

HELENE BINET

Du nouveau à l'Agence Postale



ici

Nouveau : connectez-vous dans votre agence postale!

Accédez depuis une tablette tactile aux services en ligne suivants :

MÉTROPOLITAIN LA COMPTAISE | LA POSTE

La Poste met à votre disposition une tablette tactile vous permettant d'accéder à ses services en ligne et aux services publics dans votre agence postale.

La Poste

- S'informer sur un produit ou un service
- Acheter un produit ou un service
- S'informer sur un bureau de poste

La Banque Postale

- Consulter et gérer ses comptes
- Prendre rendez-vous avec un conseiller de La Banque Postale
- Découvrir nos produits et services

Le Poste Mobile

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans numéro)
- Gérer votre offre si vous êtes déjà client (pas d'opéra, wiber, sms, etc...)
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client

Les services publics

- S'informer sur les services publics
- Faire ses démarches administratives
- Suivre ses démarches en ligne



10+5^{ans}

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique uniquement pour les personnes majeures.



Cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret a en effet été publié en ce sens au Journal officiel du (20-12-2013).

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.



N'oubliez pas le vote par procuration !

DONNER UN PEU DE SOI, UN GRAND PLUS POUR LA COLLECTIVITÉ !

Au-delà des opérations de nettoyage et balayage des rues effectuées par la collectivité, il est rappelé que les habitants des immeubles riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile.

Ils doivent aussi nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuation des eaux pluviales placés en travers du trottoir, ainsi que les caniveaux bordant ceux-ci, de manière à maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux.



RAPPEL

Déjections canines

Un brin de respect et deux doigts de civisme...

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi qu'autour de la Mare Gautier, de l'aire de jeux, dans la ruelle des Oiseaux, dans la rue du Rocher...



Nettoyons la nature avec le PNR.

Dimanche 29 mars 2015 de 15h à 17h.
Rendez-vous au tennis-club où vous seront distribués gants et sacs-poubelles.

Un rendez-vous à ne pas manquer !



MARS/AVRIL 2015

Bientôt dans votre commune !



NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Ramassons ensemble les déchets dans la nature

AUFFARGIS / BAZOCHES-SUR-GUYONNE / BONNELLES / BOULLAY-LES-TROUX / BULLION / CERNAY-LA-VILLE / CHÂTEAUFORT / CHEVREUSE / CHOISEL / CLAIREFONTAINE-EN-YVRES / COURSON-MONTELOUP / DAMPIERRE-EN-YVRES / FONTENAY-LES-BRIS / FORGES-LES-BAINS / GROSROUVRE / HERMERAY / JOUARS-PONTCHARTRAIN / LA QUEUE-LES-YEVILINES / LE MESNIL-SAINT-DENIS / LES ESSARTS-LE-ROI / LES MESNULS / LE PERRAY-EN-YVRES / LÉVIS-SAINT-NOM / LONGVILLIERS / MAGNY-LES-HAMEAUX / MAREIL-LE-GUYON / MÈRE / ROCHEFORT-EN-YVRES / SAINT-LEGER-EN-YVRES / SAINT-LAMBERT-DES-BOIS / SAINT-REMY-LÈS-CHEVREUSE / SENLISSE / SONCHAMP / VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVRES



le carnet

Naissances

- Noah LEGUAY, né le 15 janvier 2014
- Maëlys BACQUET, née le 19 janvier 2014
- Luna HAMANI, née le 19 janvier 2014
- Lily-Rose GERAUD, née le 6 mars 2014
- Juliette RAQUIMAT, née le 11 avril 2014
- Julia VIANA, née le 13 mai 2014
- Sixtine Isabelle du CHEMIN de CHASSEVAL, née le 6 JUIN 2014
- Ombeline du CHEMIN de CHASSEVAL, née le 6 juin 2014
- Tiphaine SOULARD PEDRO, née le 13 juin 2014
- Léa VALOGNES, née le 4 juillet 2014
- Jennyfer BURON, née le 28 août 2014
- Clémence ATINDEHOU, née le 9 sept. 2014
- Declan PALINHOS, né le 19 sept. 2014
- Cataleya PINTO GONÇALVES, née le 20 sept. 2014
- Elsa BOIVIN, née le 4 novembre 2014
- Romane DIOT-SPITZ, née le 17 novembre 2014
- Benjamin DEBONDUE, né le 26 novembre 2014
- Ethan RAULT, né le 12 décembre 2014

Mariages

- Eliot SÉNÉ et Pauline PETIT, le 15 mars 2014
- Bertrand ATINDEHOU et Lætitia BONIÈRE, le 26 avril 2014
- Charles FRASSAINT et Marine QUELQUEJAY-LECLÈRE, le 31 mai 2014
- Jérémy CHAMEY et Éléonore LACAU, le 6 juin 2014
- Jean-Baptiste CHAPPELLAUBOS et Cécile DESLANDRE, le 12 juillet 2014
- Frédéric VOILLEMOT et Katherine CROCKER, le 6 décembre 2014

Décès

- Suzanne BARIL veuve BOSCHAT, le 6 février 2014 (83 ans)
- Hélène PALIERN épouse DANIEL, le 8 juin 2014 (81 ans)
- Roger LAPIDOUSE, le 9 novembre (93 ans)

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



Directeur de publication :

Jean-Pierre Ghibaudo, Maire de St-Léger en Yvelines

Le Comité d'attribution Print Environnement, s'est réuni au mois de septembre et a donné une suite favorable à la demande concernant l'obtention de la reconnaissance PRINT ENVIRONNEMENT à ICR imprimerie du Commerce (elle se charge de la conception et impression de notre bulletin)



INFORMATIONS MUNICIPALES

Depuis des années, vous êtes régulièrement informés par des courriers distribués à domicile ou par courriels si vous avez accès à l'internet.

Aujourd'hui, vous sont proposées **plusieurs formules** :

- Vous recevez les informations par courriels, vous êtes satisfaits et ce mode de communication va continuer pour vous.
- Vous voudriez recevoir des courriels : communiquez votre adresse-mail à la mairie auprès de M^{me} Leroy au 01 34 86 37 56 ou stleger-communication@orange.fr
- Vous vous informez en consultant directement le site de la commune.
- Vous voulez continuer à recevoir les informations par courrier-papier distribué à domicile : inscrivez-vous à la mairie. Votre inscription est obligatoire auprès de M^{me} Leroy au 01 34 86 37 56 pour que la distribution continue.

Bien entendu, les agendas du mois de janvier et les numéros du Léoégarien continueront à être distribués à domicile pour tous les habitants.



La version mobile du site web municipal est en ligne !

Depuis le mois de septembre les internautes les plus perspicaces auront constaté que le site web municipal disposait dorénavant d'une interface dédiée à l'utilisation sur smartphone. Chacun peut donc dorénavant accéder aux informations municipales essentielles en mobilité, que ce soit dans le train ou ailleurs. Vous trouverez par ailleurs sur le site quelques nouvelles sections utiles comme les informations statistiques concernant le village publiées par l'INSEE, l'annuaire des assistantes maternelles ou encore des données météorologiques locales relevées quotidiennement par des habitants du village.

Pour toute suggestion concernant le site, n'hésitez pas contacter la mairie via le formulaire en ligne accessible sur le site : bonne navigation ! Olivier Guillard



2 nouveaux spécialistes pour 1 même adresse

PSYCHOMOTRICIENNE

Cloé Bulot
cloe.bulot@gmail.com
Tel : 06 31 06 46 15

Psychomotricienne Diplômée d'Etat depuis 2010, résidant depuis plus d'un an à Saint-Léger en Yvelines, c'est avec plaisir que je vous annonce que je rejoins la commune en tant

que professionnelle. J'intègre la maison des Bruyères Pourpres avec ma collègue Ergothérapeute depuis juin 2014.



Massage bien-être aux huiles

RÉFLEXOLOGUE

Karine Lecamp-Gunet
karine.lecamp@reflexo-massages.fr
Tel : 06 33 55 04 51



Réflexologie plantaire

Un dispensaire pour nourrissons

Elisabeth Roux,

Diplômée en Ostéopathie, Membre du Registre des Ostéopathes de France et

Nadège Pichery,

Diplômée en Ostéopathie, Membre de l'Association Française d'Ostéopathie,

ont le plaisir de vous informer de la création d'un

DISPENSIRE pour nourrissons jusqu'à 1 an.

Les soins, effectués en binôme, auront lieu le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 17h30 à 20h, sur rendez vous au 13, Route des Petits Coins - 78610 SAINT-LEGER EN YVELINES

Elisabeth Roux : 06 76 78 74 39 - Nadège Pichery : 06 24 35 87 22

OBLIGATOIRE POUR LA CONSULTATION : Examens Médicaux en votre possession : biologie, imagerie... Carnet de santé à jour.